

tenue sous la présidence de Monsieur TROTTIER, assisté(e)
de Madame CHARPY et Madame POULIQUEN, Conseillères
En présence de Monsieur SECCHI, Rapporteur public
Madame DAN, Greffière

15 heures 00

01) DOSSIER N° 2109706 RAPPORTEURE: Madame Gaëlle POULIQUEN

Titre de l'affaire Demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations de taxe foncière et taxes annexes (TSE et GEMAPI) 2018, 2019 et 2020.
De mettre à la charge de l'Etat le versement d'une somme de 3 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative,

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SA FOS HOLDING	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	CABINET EARTH AVOCATS

02) DOSSIER N° 2109707 RAPPORTEURE: Madame Gaëlle POULIQUEN

Titre de l'affaire Demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations de taxe foncière et taxes annexes 2017.
De mettre à la charge de l'Etat le versement d'une somme de 3 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SA FOS HOLDING	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	CABINET EARTH AVOCATS

15 heures 00

03)	DOSSIER N° 2109708	RAPPORTEURE: Madame Gaëlle POULIQUEN
Titre de l'affaire	Demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations supplémentaires de CFE, TSE, GEMAPI et TCCI au titre des années 2019 et 2020. De mettre à la charge de l'Etat le versement d'une somme de 3 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS SEAYARD	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA	
04)	DOSSIER N° 2109709	RAPPORTEURE: Madame Gaëlle POULIQUEN
Titre de l'affaire	Demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations supplémentaires de CFE, TSE, GEMAPI et TCCI au titre des années 2015 à 2018. De mettre à la charge de l'Etat le versement d'une somme de 3 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS SEAYARD	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA	
05)	DOSSIER N° 2305694	RAPPORTEURE: Madame Gaëlle POULIQUEN
Titre de l'affaire	Demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations supplémentaires de CFE, TSE, GEMAPI et TCCI dont elle s'est acquittée au titre des années 2021 et 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS SEAYARD	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA	

15 heures 00

06)

DOSSIER N° 2305695

RAPPORTEURE: Madame Gaëlle POULIQUEN

Titre de l'affaire Demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations de taxe foncière et taxes annexes (TSE et GEMAPI) pour les années 2021 et 2022.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SA FOS HOLDING

CABINET FIDAL (Cour)

Défendeur

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA

LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

CABINET EARTH AVOCATS

Arrêté le 30/09/2024

Le président du tribunal